

BRÈVES MUNICIPALES
JUIN 2022

Le Saint Jeannais



Au cœur de Saint-Jean-sur-Mayenne

 *Saint Jean Sur Mayenne*

Budget



Quelques notions pour répondre aux questions sur le budget communal

Le budget communal est un acte de prévision : c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à engager sur une année.

Le budget se compose de deux sections, le fonctionnement et l'investissement, elles-mêmes divisées en recettes et en dépenses. Chacune des deux sections doit être votée à l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante.

Les frais de personnels, les subventions aux associations, les intérêts de la dette, les charges à caractère général (électricité, eau, carburant, fournitures administratives et d'entretien...) constituent les dépenses.

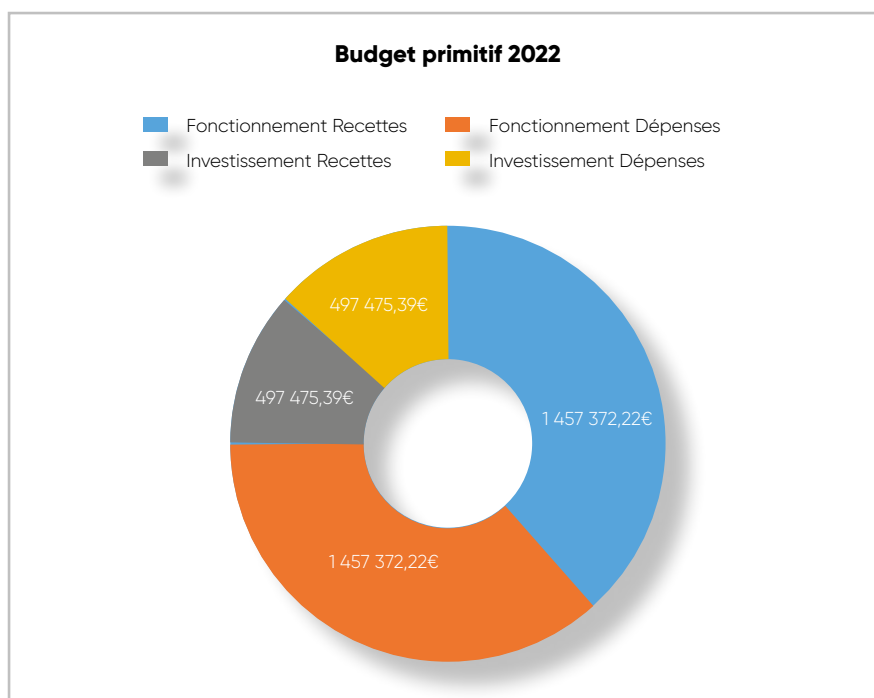
Les produits de services municipaux, les impôts locaux et les autres dotations, notamment de l'état, représentent la majeure partie des recettes.

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet dans un premier temps de rembourser l'échéance annuelle du capital de la dette puis de financer une partie des opérations d'investissement de l'année.

Voici les chiffres pour le budget primitif de Saint-Jean-sur-Mayenne :



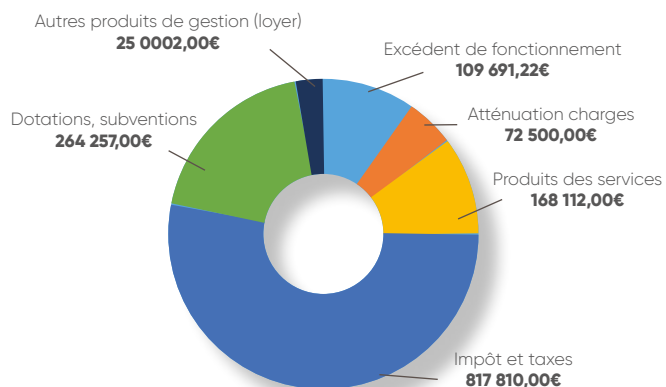
Présentation du budget primitif 2022



Fonctionnement

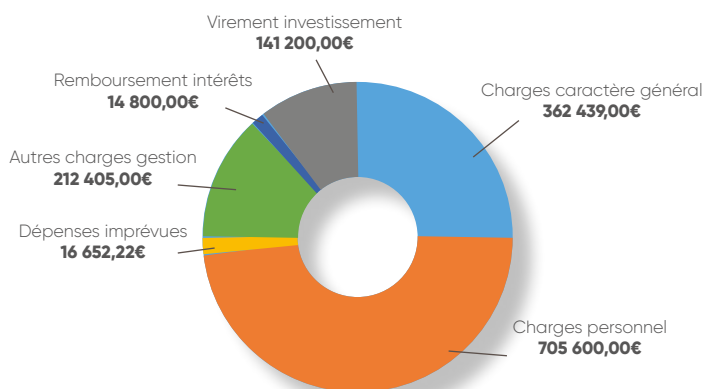
Fonctionnement Recettes

Excédent de fonctionnement	109 691,22€
Atténuation charges	72 500,00€
Produits des services	168 112,00€
Impôts et taxes	817 810,00€
Dotations, subventions	264 257,00€
Autres produits de gestion	25 002,00€
TOTAL	1 457 372,22€



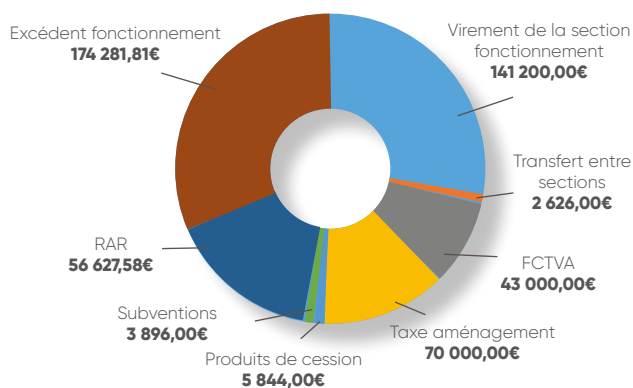
Fonctionnement Dépenses

Charges caractères général	362 439,00€
Charges de personnel	705 600,00€
Atténuation de produits	1 500€
Dépenses imprévues	16 652,22€
Transfert entre sections	2 626,00€
Autres charges gestion	212 405,00€
Remboursement intérêts	14 800,00€
Charges exceptionnelles	150,00€
	1 316 172,22€
Virement investissement recettes	141 200,00€
TOTAL section	1 457 372,22€



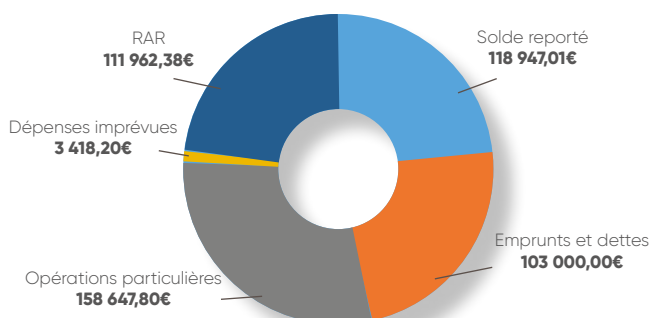
Investissements

Investissement Recettes



Virement de la section fonctionnement	141 200,00€
Transfert entre section	2 626,00€
FCTVA	43 000,00€
Taxe aménagement	70 000,00€
Produits de cession	5 844,00€
Subventions	3 896,00€
Reste à réaliser recettes	56 627,58€
Excédent fonctionnement	174 281,81€
TOTAL	497 475,39€

Investissement Dépenses



Solde reporté	118 947,01€
Emprunts et dettes	103 000,00€
Opération particulières	158 647,80€
Dépenses imprévues	3 418,20€
Opération patrimoniales	1 500,00€
RAR dépenses	111 962,38€
TOTAL	497 475,39€

Les investissements pour 2022

Voirie Réseaux : réfection de voirie, Cabinet Bourgois (rue Maurice Courcelle)	77936.00€
École : Vidéo – tableau – cabane jouet – armoire	7462.00€
Salle Aquarelle : étude	5430.00€
Restaurant scolaire : self	36000.00€
Porte-manteaux, lavabo, électricité, soubassement, porte d'entrée, éclairage détecteur	11820.00€
Église : Revêtement du sol de l'autel	2500.00€
Centre Périscolaire : Soubassement, détecteur, Store occultant	2192.00€
Maison des services publics : Logiciel, climatiseur serveur	5444.80€
Atelier communal : Tondeuse, débroussailleuse thermique, taille-haie, prise voiture électrique	2383.00€
Foyer des jeunes : Aménagement cuisine et placard	1000.00€
Divers Tables pique-nique, bancs, support vélo, poubelle Hanovre, banquettes	6480.00€
<u>Pour la section de fonctionnement</u>	
Éclairage LED : Boistardière, Martinière, rue Saint-Trèche	29644.89€



Le budget de la commune 2022

Le budget de la commune 2022 comme celui de 2021 s'inscrit dans un contexte de forte incertitude (poursuite de la pandémie et ses conséquences économiques et financières) et de contraintes fortes (baisse des dotations de l'Etat, interrogation sur les flux financiers avec l'agglomération, suppression progressive de la taxe d'habitation).

Cette année encore, comme cela a été décidé depuis une vingtaine d'années, les taux d'imposition (désormais le seul taux de la taxe foncière) n'augmenteront pas : la commune percevra pour son compte la part communale et la part départementale de la taxe foncière à des taux inchangés : 48,86% pour le bâti et 34,83% pour le non-bâti.

Dans le cadre de toutes ces contraintes, subies et choisies, et avec la volonté de maintenir le bon état des finances communales, la commune continuera de gérer et porter les projets réalisables pour le bien des Saint Jeannais Le budget primitif 2022 représente un total de 1 954 847.61€



Ce qui change pour la taxe foncière et la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale a permis depuis 2018 à 80% de la population de ne plus payer la taxe d'habitation.

En 2021 : deuxième partie de la réforme avec une diminution de 30% du montant de la taxe pour 20% des foyers encore redevables. Cette diminution sera en 2022 de 65% et totale en 2023.



Travaux

Travaux réalisés

Éclairage LED au Parc des sports

Le terrain de foot, le parking de l'Aquarelle, le terrain de pétanque, le cheminement entre les deux parkings, le grand terrain de pétanque et la sortie du vestiaire foot ainsi que le city stade se voient dotés d'un nouvel éclairage LED.

Celui-ci est plus efficace et moins consommateur d'énergie. C'est un projet réalisé par Elitel.

Travaux prévus en 2022

Travaux d'éclairage public :

La réglementation de l'éclairage public évolue avec une obligation pour 2025 de passer aux ampoules LED. Toutes les lampes polluantes des sites du lotissement de la Boistardière et de la Martinière vont être remplacées par des ampoules LED.

Au rond-point de la Boistardière, quatre mâts vont être retirés : deux routes de Changé et deux qui sont actuellement sur les chaussées du rond-point. Quatre mâts d'éclairage vont être posés entre le lotissement des Grandes Mées et celui du Plessis, Rue de Fouilloux. A la sortie du lotissement de la Martinière II, un grand mât va être installé sur le terre-plein central. Dans la Rue du Port, une lampe supplémentaire va être ajoutée.

Les deux mâts accidentés au Plessis vont être réparés.

Travaux de voirie :

De la réfection de voirie sera effectuée sur différents chemins communaux.



Mise à disposition d'un terrain par un particulier :

Une Convention va être signée entre la Mairie et le propriétaire de la parcelle située juste avant le parking sur la droite, rue du moulin de Boisseau, pour une mise à disposition. Les services techniques aménageront ce terrain par la pose d'une clôture bois et d'une table de pique-nique.

Aménagement :

Le site de Boisseau va se voir doté de nouvelles tables de pique-nique, de terrains de pétanque en plus des jeux déjà installés.



L'Aquarelle :

Pour le devenir de l'Aquarelle, une consultation est à l'étude sur les diverses faisabilités.

Travaux au restaurant scolaire :

Pour la rentrée de septembre, un self sera installé pour un meilleur accueil des enfants.

Les enfants de la grande section au CM2 pourront se servir seuls de l'entrée au dessert sur la ligne self. A la fin du repas, ils débarrasseront leur plateau sur la desserte prévue à cet effet.

Les maternelles continueront à être servies et accompagnées par les agents.

La salle de restauration va être équipée d'un soubassement.

Dans les sanitaires, un changement des robinetteries va être réalisé sur les fontaines pour le lavage des mains (installation de robinets temporisés) ainsi que l'éclairage en LED avec détecteur de mouvement.



Environnement cadre de vie



Commission Environnement Cadre de vie

La Commission Environnement-Cadre de vie souhaite **planter des arbres** le long de l'Ernée (continuation du cheminement après le grand tilleul) et dans les parcelles situées entre l'Ernée et les terrains de foot. Les essences seront locales (noisetiers, saules, chênes, hêtre, sureaux...) Si vous avez des arbustes pouvant être replantés. N'hésitez pas à nous le signaler ! Nous en reparlerons dans le bulletin de septembre pour une plantation en octobre.

Une **campagne de broyage** de branchages de taille entre 2 et 12 cm aura lieu à l'automne. Ce sera sur inscription en mairie. Soyez attentifs en octobre !

Nous rappelons que le **brûlage** est interdit ! Attention aussi aux **dépôts sauvages** ! Notre commune est accueillante. Préservons-la.

Pour cette fin d'année, le **thème de la banquise** a été choisi par le service technique. Nous faisons appel à tous pour décorer vos maisons et si vous souhaitez aider par des créations à la décoration de la commune vous serez les bienvenus.

Les **jeux pour enfants** sont installés. Le département a participé à ce projet à hauteur de 26 822 euros, ce qui a permis la réalisation de deux sites. Nous souhaitons que tous en profitent au mieux.



À vos agendas



Journée citoyenne le samedi 1er Octobre 2022.
Venez partager vos idées lors du café collaboratif du **mercredi 22 Juin 2022 à 20h30** salle de l'Aquarelle.

CAUE



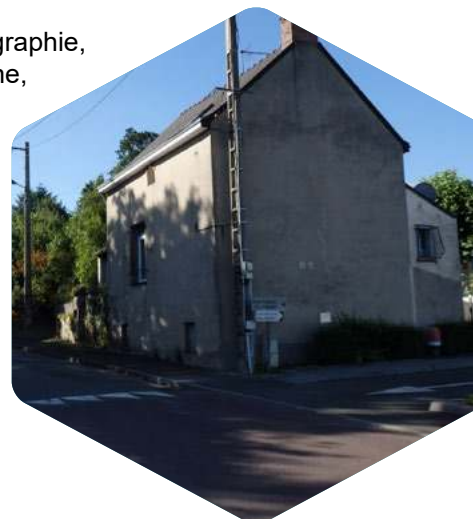
Présentation du CAUE au conseil municipal

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne) a présenté au conseil municipal du 12 mai 2022 les possibilités d'aménagement au 12 rue de l'ancienne mairie.

Après avoir repris le contexte pour lequel le CAUE a été mandaté (lieu, topographie, emplacement stratégique). Les points forts du lieu ont été présentés : un lieu vitrine, fédérateur, l'accessibilité.

Les possibilités d'allier différents services sur ce lieu sont diverses : co-working, bibliothèque, épicerie, salle associative, bureaux ou salle à louer, une MAM (Maison d'Assistante Maternelle), habitation, voire deux activités dans un même lieu à horaires différents, un espace intergénérationnel.

Maintenant, nous allons continuer la réflexion pour optimiser le lieu et satisfaire au mieux les Saint Jeannais.



Mairie de Saint-Jean



Quatre nouveaux conseillers entrent au conseil municipal

Suite à la démission de Mesdames Marlène Rousseau et Claire Dazin ainsi que de Messieurs Denis Morvan et Frédéric Morin, Madame Sylvie Van Bourgogne et Messieurs Philippe Orrière, René Bardou et Gérard Derbré ont intégré le conseil municipal.



Ils participeront aux commissions suivantes :

- Monsieur Philippe ORRIÈRE intègre la commission Finances et la commission Vie associative-Sport-Bibliothèque-Restaurant scolaire.
- Monsieur René BARDOU intègre la commission Urbanisme-Travaux et la commission Appel d'offres, Marchés publics.
- Monsieur Gérard DERBRÉ intègre la commission Environnement-Cadre de Vie-Communication et la commission Urbanisme-Travaux.
- Madame Sylvie VAN BOURGOGNE intègre la commission Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire et la commission Environnement-Cadre de Vie-Communication.



Un nouveau logo pour la Mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne

Les BTS en communication du Lycée d'Avesnières ont travaillé sur un nouveau logo pour notre commune. Suite à une première sélection par les conseillers, puis les Saint Jeannais, le logo de Nolan est arrivé en premier.

Il représente Saint Jean avec ses deux rivières, la Mayenne et l'Ernée, entourant la ville. Le nom de la ville fait partie intégrante du logo. Le dynamisme se traduit par le S qui va de l'avant. Il est symbole d'avenir.

La forme s'étire, ce qui évoque une progression. Les couleurs sont vives et donc dynamiques. Les deux rivières n'ont pas les mêmes couleurs pour les différencier car chacune a son caractère et ses spécificités. La Mayenne avec un bleu est plus sage et plus calme. L'Ernée est moins large mais plus mouvementée et plus énergique.

Les élèves ont apprécié ce travail. Le logo va être mis en place dès que possible sur nos divers documents et véhicules.



Remerciements



Remerciements

La commune remercie particulièrement Messieurs Michel Languille et Marc Aulnette pour le nettoyage des pierres récupérées sur la démolition du site de l'école élémentaire Elise Freinet.

Un travail de minutie et de patience. Ces pierres serviront dans la réalisation du muret le long du talus du cheminement rue Saint Trèche.



Commémoration



Commémoration du 8 mai 1945

En 2022, la **commémoration du 8 mai** a pu avoir lieu de nouveau en présentiel.

Les enfants ont lu le poème de Paul ÉLUARD : la liberté et une gerbe a été déposée.



Devinez!



Devinette des brèves de Mars 2022

L'arbre remarquable qui était présenté, se trouve au bord de l'Ernée, du côté du Chatellier.

C' est un **peuplier noir**.

